



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 1^{ER} JUIN 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi premier juin deux mille vingt, à 19 h 00, par voie de visioconférence sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Sont présents à cette visioconférence madame Mélanie Larente, messieurs Éric Lévesque, Aurèle Cadieux, André Trudel et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la majorité du conseil. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie visioconférence, Madame Laurence Tardif, directrice générale.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par
et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

POINT 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h33, le maire ouvre l'assemblée.

POINT 2 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Lecture de l'ordre de jour**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Administration générale**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2020 ;
 - 4.2 Considérations des comptes – mai 2020 ;
 - 4.3 Correspondance :
 - 4.3.1 Demande de révision du règlement interdisant les poulaillers urbains ;
 - 4.3.2 MRCAL - l'ouverture du programme d'aide à la voirie locale (PAV) du MTQ en date du 19 mai dernier ;
 - 4.3.3 MRCAL – report des paiements dus à la Sureté du Québec ;
 - 4.3.4 MRCAL – report du versement du solde de la quote-part 2020 ;
 - 4.3.5 MRCAL - état de situation quant à son projet Brancher Antoine-Labelle ;
 - 4.3.6 MTQ – réponse du ministère concernant l'installation d'un lampadaire au niveau de l'accueil de la ZEC Mitchinamécus ;
 - 4.3.7 Statistique Canada – sondage sur les répercussions de la COVID-19 sur les Canadiens
 - 4.4 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 ;
 - 4.5 Rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant ;
 - 4.6 Demande au ministre des Transports du Québec quant aux travaux de la route 117 ;
 - 4.7 Demande d'aide financière au gouvernement pour les camps de jour et autres frais ;
- 5. Sécurité civile**
 - 5.1. Entente relative à l'entretien pour les habits de combats ;
 - 5.2. Démission du directeur incendie ;
- 6. Transport et travaux publics**
 - 6.1. Travaux sur le chemin Tour du Lac Gravel – avance de fonds;
 - 6.2. Travaux de réparation de la chaussée de la municipalité ;
 - 6.3. Programme d'aide à la voirie locale - volets accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales
 - 6.4. Présentation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration ;
 - 6.5. Achat d'une débroussailleuse pour le secteur de la voirie ;
 - 6.6. Poste de journalier occasionnel aux travaux publics ;
- 7. Santé et bien-être**
 - 7.1. Embauche d'une chargée de projet pour l'élaboration de la politique MADA ;
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1. RIDL - Règlement d'emprunt #67 pour l'agrandissement du LET;
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1. Dépôt du rapport annuel de la Coordonnatrice en loisirs et communication ;
- 10. Lacs, cours d'eau et environnement**
 - 10.1. Demande d'aide financière de l'Association du Lac Gravel ;
- 11. Urbanisme**
 - 11.1. Prolongation du délai établi dans la résolution 19-11-253 concernant l'avis de non-respect de permis de rénovation - matricule 8884 64 8806 ;
- 12. Varia – Parole au conseil**
 - 12.1.
- 13. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis, aucun point n'est ajouté au point varia.

ADOPTÉE

POINT 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20-06-381

POINT 4.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 AVRIL 2020 ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 a été transmise aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : André Trudel

Et résolu à l'unanimité du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 et la séance extraordinaire du 19 mai 2020 soient approuvés tel que soumis.

ADOPTÉE

20-06-382

POINT 4.2

CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – MAI 2020

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants pour la période du 1^{er} au 30 mai 2020 :

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 23 807.37\$ et portant les numéros suivants :
 - Paiement des salaires : D2000139 à D2000177,
- le registre des chèques-généraux, totalisant un montant de 48 667.95\$ portant les numéros suivants :
 - Paiement par chèque : C2000040 à C2000046 (7 055.40\$)
 - Paiement direct : P2000110 à P2000133 (34 668.40\$)
 - Paiement en ligne : L2000046 à L2000052 (6 944.15\$)

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

ADOPTÉE

20-06-383

POINT 4.3

CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

ADOPTÉE

20-06-384

POINT 4.4

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de faire auditer annuellement ses états financiers ;

ATTENDU QUE le conseil se déclare satisfait des services jusqu'à présent reçus de la part des auditeurs indépendants nommés antérieurement;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : André Trudel
Et unanimement résolu que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel nomme la firme Allard, Guilbault, Mayer, Millaire et Richer, comptables, en tant qu'auditeur indépendant pour la vérification des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

20-06-385

POINT 4.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter pour dépôt le rapport du maire concernant les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant.

ADOPTÉE

20-06-386

POINT 4.6 DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUANT AUX TRAVAUX DE LA ROUTE 117

Attendu que des études d'opportunités ont été effectuées sur les tronçons Lac-des-Écorces / Mont-Laurier ainsi que Labelle / Rivière-Rouge ;

Attendu que les projets de sécurisation et d'amélioration de la fluidité de la route 117 entre Labelle et Mont-Laurier ont, depuis 2011, obtenu le feu vert à trois reprises par le ministère des Transports du Québec, et ce, par monsieur Norman McMillan, ministre délégué aux Transports, en 2011, par monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports en 2012 et par monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en 2018 ;

Attendu que depuis mars 2018, les travaux sur la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge sont inscrits sous la section « à l'étude » du Plan québécois des infrastructures ;

Attendu que le 1er février 2019, la direction régionale du MTQ a présenté au comité SOS 117 ses intentions de faire plusieurs travaux sur la partie au nord de Rivière-Rouge ;

Attendu que le 15 mars 2019, monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, a annoncé la mise à jour de l'étude d'opportunités ;

Attendu que le 20 septembre 2019, la directrice de cabinet du ministère des Transports a présenté au comité SOS 117 les orientations de l'étude d'opportunités en cours de réalisation ;

Attendu que le 30 janvier 2020, le ministre des Transports du Québec s'est engagé à annoncer au cours du printemps 2020, la solution retenue pour sécuriser la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge ;

Attendu qu'aucun calendrier des travaux n'a été communiqué malgré les demandes répétées ;

Attendu que depuis que le ministère s'est engagé, en 2011, à corriger les déficiences de la route 117, il y a eu 36 décès ;

Attendu que la route 117 doit bénéficier d'importantes améliorations entre Labelle et Mont-Laurier ;

Attendu qu'en plus d'assurer une meilleure fluidité et une sécurité optimale aux utilisateurs routiers, l'exécution des travaux d'amélioration de la route 117 sur une période de 4 à 6 ans permettrait d'améliorer la capacité de la MRC d'Antoine-Labelle à contribuer à l'économie du Québec ;

Attendu que le ministre des Transports du Québec a annoncé une enveloppe budgétaire de 3,2 milliards de dollars ;

En conséquence, il est proposé par Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité de demander au ministre des Transports du Québec ce qui suit :

Présenter à la MRC d'Antoine-Labelle, les orientations du mémoire en préparation, et ce, en vue d'être déposé au conseil des ministres ;

Respecter son engagement d'annoncer la solution retenue avant le 21 juin 2020 pour la portion entre Labelle et Rivière-Rouge ;

Déposer à la MRC d'Antoine-Labelle l'échéancier qu'il s'engage à respecter pour la réalisation du plan d'intervention afin d'améliorer la sécurité de la route 117 entre Labelle et Mont-Laurier, au plus tard, le 31 août 2020 ;

D'inscrire les travaux qui sont nécessaires sur la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge dans la section « en planification » dès la prochaine mise à jour du Plan québécois des infrastructures (PQI) afin d'être en réalisation le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

20-06-387

**POINT 4.7
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES
COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES CAMPS DE JOUR POUR LA PÉRIODE
ESTIVALE 2020 EN PÉRIODE DE PANDÉMIE**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé la possible réouverture des camps de jour dans les municipalités et Villes des régions du Québec;

ATTENDU qu'avec la situation actuelle dans pandémie de COVID-19, des mesures exceptionnelles de prévention devront être mises en place;

ATTENDU qu'en raison des nouveaux ratios pour les groupes et des nouvelles mesures sanitaires qui seront imposées aux camps de jour en raison de la COVID-19, il est nécessaire de prévoir un soutien financier urgent aux municipalités et villes qui offriront ces services essentiels aux jeunes et leurs familles pendant la période estivale;

ATTENDU que sans une telle aide financière, il est possible que les municipalités et villes ne puissent offrir des services accessibles et sécuritaires aux jeunes;

ATTENDU que l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu;

Il est proposé par Mélanie Larente et résolu à l'unanimité de demander aux gouvernements provincial et fédéral qu'une aide financière soit mise sur pied afin d'être offerte aux municipalités et Villes qui offrent les services de camps de jour.

Il est de plus résolu que cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à la députée provinciale de Labelle, à la députée fédérale de Laurentides-Laurentides, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE

POINT 5
SÉCURITÉ CIVILE

20-06-388

POINT 5.1
OFFRE DE SERVICE – NETTOYAGE, INSPECTION ET RÉPARATION DES HABITS DE COMBAT – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE lors des interventions, le pompier est exposé à une variété de risques autant chimiques (ex. : gaz et fumées d'incendie) et physiques (ex. : chaleur) que biologiques (ex. : sang, liquides biologiques);

ATTENDU QUE l'exposition est diminuée en grande partie par les barrières thermiques et physiques des vêtements de protection individuelle (VPI);

ATTENDU QUE plusieurs études démontrent la présence de substances cancérigènes dans les gaz et les fumées d'incendie et que ces substances, particulièrement les particules solides, se retrouvent sur les habits de combat, exposant ainsi les pompiers;

ATTENDU QUE selon la norme du gouvernement (CNESST), chaque habit de combat (bunker) devrait être inspecté tous les ans;

ATTENDU QUE l'offre de service de la compagnie « Isotech Instrumentation inc. / Division de L'Arsenal » concernant une entente d'entretien pour les habits de combats de notre Service sécurité incendie;

Il est proposé par : André Trudel
Et unanimement résolu que :

La Municipalité autorise le directeur du Service de sécurité incendie à signer l'entente, pour l'année 2020, et renouvelable pour l'année 2019 pour l'entretien des habits de combat (bunker) avec la compagnie « Isotech Instrumentation inc. / Division de L'Arsenal », au coût d'environ 40 \$ par habit de combat, le tout tel que décrit à l'offre de service jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

20-06-389

**POINT 5.
DÉMISSION MONSIEUR SYLVAIN CHARETTE À TITRE DE DIRECTEUR DU
SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de Monsieur Sylvain Charette à titre de directeur du service incendie de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT QUE cette démission est effective le 30 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la démission de Monsieur Sylvain Charette à titre de directeur du Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

**POINT 6
TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

20-06-390

**POINT 6.1
AVANCE DE FONDS SUITE À L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES
TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL POUR LE TRONÇON SUR LE CHEMIN TOUR-DU-
LAC-GRAVEL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à l'adjudication d'un contrat pour les travaux de génie civil sur le chemin Tour du lac Gravel pour l'été 2020, le 4 mai 2020 (résolution 20-05-365) à Transport Yan Lévesque et Fils, 9079-9149 Qc inc. ;

ATTENDU QUE plus de 50% des travaux ont été complétés à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil que

Suite à l'adjudication du contrat pour les travaux de génie civil sur le chemin Tour du lac Gravel à Transport Yan Lévesque et Fils, 9079-9149 Qc inc, le conseil municipal autorise une avance de fonds au montant de 60 000\$ sur les montants dus à savoir, trois (3) versements hebdomadaires de 20 000\$ chacun.

ADOPTÉE

20-06-391

**POINT 6.2
ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE
L'ASPHALTE DE LA CHAUSSÉE DU RÉSEAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à l'évaluation des besoins en réparation de la chaussée du réseau municipal;

ATTENDU QUE l'entreprise Scellant GSM pavage a déposé une soumission afin d'effectuer les travaux de réparation de la chaussée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Aurèle Cadieux_____

Et résolu à l'unanimité du conseil que

Le conseil procède à l'adjudication d'un contrat pour les travaux de réparation de l'asphalte de la chaussée sur son réseau municipal à l'entreprise Scellant GSM pavage pour

1. un montant maximal de 3 800\$ plus taxes pour la réparation de l'asphalte sur 66.75m² ;
2. un montant maximal de 2 000 plus taxes pour la réparation de fissures sur l'asphalte sur une distance de 800m.

ADOPTÉE

20-06-392

POINT 6.3

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOILETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE les dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 sur les mesures de relance économiques ;

ATTENDU QUE a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE a choisi la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pascal Bissonnette, appuyée par Éric Lévesque,
il est unanimement résolu et adopté que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

20-06-393

POINT 6.4
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - 2020-2021

ATTENDU QUE le ministère des transports e) a élaboré et mis en place le programme d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration qui vise à :

- La construction ou l'amélioration de la chaussée ;
- La construction ou au remplacement de ponceaux ;
- La protection des routes, bordures et accotements ;
- Drainage ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire présenter pour l'exercice financier 2020-2021 une demande d'aide financière admissible pour les travaux de génie civil et d'asphaltage sur le chemin Tour du Lac Gravel, phase 1 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil :

1. Que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet projets particulier d'amélioration pour les travaux de génie civil et d'asphaltage sur le chemin Tour du Lac Gravel, phase 1 ;
2. D'autoriser Madame Laurence Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration 2020-2021;

ADOPTÉE

20-06-394

POINT 6.5
ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE POUR LE SECTEUR DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT les travaux de nettoyage des fossés sur l'ensemble du réseau routier de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et résolu à l'unanimité du conseil de procéder à l'achat d'une débroussailleuse afin d'effectuer les travaux de nettoyage des fossés sur l'ensemble du réseau routier de la municipalité.

Un montant maximal de 1 000\$ est prévu pour cette dépense.

ADOPTÉE

20-06-395

POINT 6.6
POSTE DE JOURNALIER OCCASIONNEL AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'étendue des travaux de voirie durant la saison estivale 2020 ;

ATTENDU la nécessité d'engager un employé occasionnel aux travaux publics pour la saison 2020 afin d'aider l'inspecteur municipal;

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil

D'autoriser la directrice générale, madame Laurence Tardif, de procéder à l'embauche d'un journalier occasionnel selon les besoins de la municipalité afin d'aider l'inspecteur municipal à mener à bien les travaux durant la saison estivale 2020.

ADOPTÉE

POINT 7
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

20-06-396

POINT 7.1
EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET POUR LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amis des aînés qui « vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a présenté une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique des aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU l'obtention d'une subvention pour la rédaction et la mise en place d'une démarche Municipalité amis des aînés (MADA);

ATTENDU la nécessité d'embaucher un chargé de projet pour réaliser cette politique;

CONSIDÉRANT l'excellent travail exécuté par la chargée de projet, madame Annie-Pier Caron-Daviault dans le cadre pour la rédaction et la mise en place d'une politique familiale pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil de procéder à l'engagement de Madame Annie-Pier Caron-Daviault à titre de chargée de projet pour la rédaction et la mise en place d'une démarche Municipalité amis des aînés (MADA) pour la municipalité, et ce selon les conditions suivantes;

- Un montant forfaitaire de 11 500\$ plus taxes, payable par versement mensuel, est alloué pour la réalisation du mandat. Ce montant inclut les frais de repas et de déplacement ainsi que toutes les dépenses reliées à la fonction;
- Le processus de rédaction et de mise en place de la démarche Municipalité amis des aînés (MADA) débutera le 1^{er} septembre 2020 ;
- La date d'échéance pour réaliser l'ensemble des tâches relatives au mandat est le 1^{er} septembre 2021;
- La présente résolution ainsi que la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE

POINT 8
HYGIÈNE DU MILIEU

20-06-397

POINT 8.1
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #67 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE ET DÉCRÉTANT LES COÛTS RELIÉS À L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter le Règlement #67 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique et une dépense d'une somme de 1 200 000\$ à cet effet.

ADOPTÉE

POINT 9
LOISIRS ET CULTURE

POINT 9.1.
DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA COORDONNATRICE EN LOISIRS ET COMMUNICATION ;

La directrice générale, madame Laurence Tardif, dépose au conseil municipal le rapport annuel de la coordonnatrice en loisirs et communication pour l'année 2019.

POINT 10
LACS ET COURS D'EAU

20-06-398

POINT 10.1
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS ET RIVERAINS DU LAC GRAVEL – ANALYSE DE L'EAU 2020

ATTENDU QUE l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel a fait une demande d'aide financière à la Municipalité afin de poursuivre les activités de suivi de la qualité de l'eau du Lac Gravel;

ATTENDU QUE l'Association est partenaire du Réseau de surveillance volontaire (RSV), relevant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), qui lui assure l'encadrement, le soutien technique et scientifique ainsi que l'interprétation des données et la communication des résultats;

ATTENDU QUE l'Association doit payer des coûts pour l'analyse en laboratoire et pour les frais de transport des échantillons;

ATTENDU QUE ce travail de prévention est effectué par des bénévoles de l'Association;

ATTENDU QUE suite au rapport d'analyse de l'année 2019 le conseil désire poursuivre sa collaboration financière pour la saison 2020;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel octroie une aide financière à l'Association des résidants et riverains du Lac Gravel pour aider à payer les coûts d'analyse en laboratoire de l'eau, l'adhésion au RSV et continuer le programme de suivi de la qualité de l'eau du Lac Gravel et ce, jusqu'à concurrence de 1 000\$ pour l'année 2020;
2. L'Association des résidants et riverains du Lac Gravel présente les factures à la Municipalité pour paiement dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

POINT 11
URBANISME

20-06-399

POINT 11.1
AVIS DE NON-RESPECT DE PERMIS DE RÉNOVATION – MATRICULE 8884-64-8806 (RÉSOLUTION 19-11-253)

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 8884-64-8806 n'a jamais terminé les travaux entrepris, et ce malgré de nombreuses demandes de permis faites depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le conseil municipal a émis un dernier avis de renouvellement permettant au propriétaire de terminer les travaux entrepris, et ce jusqu'au 1er juin 2020 (résolution 19-11-253) ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qui sévit actuellement ;

CONSIDÉRANT la dernière recommandation de l'inspecteur en bâtiment et environnement;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et unanimement résolu que :

- 1.- QU'une extension de deux (2) mois au délai établi par la résolution 19-11-253 soit donnée au propriétaire afin de lui permettre de terminer les travaux entrepris ;
2. QUE ce délai additionnel soit le dernier avis de renouvellement émis au propriétaire ;
3. Ledit contribuable soit informé qu'advenant un non-respect de ce dernier délai, l'inspecteur en bâtiments et en environnement a le pouvoir de donner un constat d'infraction à son endroit, et ce à partir du 2 août 2020.

ADOPTÉE

POINT 12 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL
Aucun point

20-06-400

POINT 13
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20h13.

ADOPTÉE

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

LAURENCE TARDIF
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE